

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 à 18 h 00

L'an deux mil vingt, le 29 septembre, à 18 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Fabre, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2020

Etaient présents : François PINSON, Michel GUETIENNE, Jacques FABRE, Anne PHILIPPO, Patrice DUVAL, Evelyne LAFFARGUE MORENO, Sandra MAZZONI, Raymonde LENFANT, Marie Odile VAN OUDHEUSDEN, Chantal MALAQUIN

Pouvoir : Frédéric CARON pour François PINSON

Absents : Philippe RICHARD, Gilles MARCHE, Laurent HUET

Secrétaire de séance : François PINSON

Le Conseil Municipal,

Suite aux décisions relatives aux horaires et aux tarifs de la cantine et du périscolaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement de cantine présenté par Madame Mazzoni, 2^{ème} adjointe.

Le Conseil Municipal,

Afin d'alléger le travail administratif et le réorienter vers plus de conseils aux élus et de suivi de projets, le conseil municipal approuve à l'unanimité la démarche d'externaliser la paye au sein de l'administration communale et de la confier au centre de gestion (CDG) selon les termes reçus en mairie et présentés par Madame Mazzoni, 2^{ème} adjointe.

Le Conseil Municipal,

Compte tenu de la forte implication du personnel présent lors de la période de confinement, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une prime COVID d'un montant de 1000 euros aux employés municipaux selon les termes présentés par Madame Mazzoni, 2^{ème} adjointe.

Le Conseil Municipal,

La période de confinement a mis en évidence le besoin du télétravail à l'école. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion valant la création d'un espace numérique de travail pour l'école de Mortefontaine présenté par Monsieur Pinson, 3^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal,

Afin de démarrer la démarche PLU dans les meilleures conditions, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion à la CAUE, organisme de conseils et de soutiens aux collectivités locales en particulier dans la démarche de création du plan local d'urbanisme de Mortefontaine présenté par Monsieur Fabre, maire.

Le Conseil Municipal,

Approuve la convention d'adhésion à l'ADOPTA afin d'être conseillé pour mieux prendre en compte le ruissèlement des eaux pluviales et lancer l'étude versant via le SIVOM Plailly-Mortefontaine présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité la mise en place de la carte achat afin de fluidifier les achats et mieux faire jouer la concurrence.

Le Conseil Municipal,

Afin de faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au système Pass Permis proposée par le Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L212320 à L2123241,

Considérant que le Code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et adjoints,

A la demande du Maire de fixer des taux inférieurs au taux maximaux en vigueur,

Décide :

Article 1 : de fixer un taux inférieur au taux maximal en vigueur pour les indemnités du maire et des adjoints.

Article 2 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales

susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants (% de l'indice 1027) :

- Maire 27 %
- Adjointes 9,51 %
- Conseillers municipaux : 6 %

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

En accord avec le budget, décide à l'unanimité d'engager pour un montant de 8000€ l'achat de matériel pour espaces verts.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité la création d'une ligne budgétaire de 2000€ à des fins de sécurité pour l'achat de 2 caméras de chasse et le versement d'une participation à l'achat d'un radar portable mis en place auprès de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité la démarche de Monsieur le Maire qui souhaite le lancement d'une étude relative au stationnement, à la piétonisation, aux mobilités douces, au sens de circulation et à la sécurité routière en général pour un montant de 12 000 €. Une subvention sera demandée auprès du CD60 et du service de la préfecture. Le conseil municipal approuve la création d'une ligne budgétaire de 12 000 € à cette fin.

Le Conseil Municipal,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le changement de logiciels de la mairie afin d'alléger le travail du personnel de secrétariat et la mise en place de logiciels de gestion de la cantine, périscolaire, fournis par Berger Levraut et mandate l'ADICO pour le portage et la formation.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité la mise en place d'un service public de fourrière. Compte tenu de la taille de la commune, ce service sera assuré par délégation auprès d'un prestataire dont le choix sera approuvé en conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Approuve la démarche de Monsieur le Maire de demander des subventions pour la réparation du parafoudre et le remplacement du système de chauffage de l'église, bâtiment communal, au titre de la sauvegarde du patrimoine.

Le Conseil Municipal,

La nécessité de changer une chaudière d'un des bâtiments communaux entraîne la création d'un compte spécial afin d'imputer cette dépense en investissement. Le conseil municipal autorise à l'unanimité la création d'une ligne budgétaire spéciale à cette fin.

Le conseil municipal approuve la démarche proposée par Monsieur le Maire de créer une ligne pour ce type d'incident pour le futur.

Le Conseil Municipal,

approuve la demande de subventions proposée par Monsieur le maire au titre du passage de l'école au numérique. (Achat de matériel ordinateurs et écrans : 20000 euros).

Le Conseil Municipal,

Autorise le maire à engager des dépenses au titre du compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Sont couverts par ce titre les frais liés à toutes les fêtes traditionnelles, vœux, chèques-cadeaux, fêtes du village, marché à la brocante, repas des anciens, repas organisés par la mairie, éclairage public de fête, fête de Noël, manifestations culturelles et liées à la vie du village, expositions, réceptions et restaurants.

Fait à MORTEFONTAINE, le 6 octobre 2020

Le Maire,

Jacques FABRE

